

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 23 novembre 2018

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 23 novembre 2018, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Nicolas Lacroix Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER.

Etaient absents : M. Nicolas FUERTES, Mme Véronique MICHEL, M. Bruno SIDO

M. Fuertes donne pouvoir à Mme Cardinal, M. Sido donne pouvoir à Mme Schollhammer, Mme Michel donne pouvoir à M. Gendrot.

La séance est ouverte.

M. le PRESIDENT : Mesdames et Messieurs les vice-présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Réunie dans sa forme plénière, notre assemblée va devoir se prononcer aujourd'hui sur quelques rapports concernant la quatrième décision modificative de l'année. S'ils sont peu nombreux, les thèmes dont ils traitent sont particulièrement attendus. Car, non seulement nous aurons à examiner deux rapports essentiels dans notre relation avec les collectivités locales, mais nous aurons surtout à débattre des orientations budgétaires, moments-clés de la vie de notre collectivité s'il en est.

Les orientations budgétaires et le débat qui va s'en suivre ne constituent pas seulement une étape impérative, un passage obligé, imposé par la loi.

C'est le moment au cours duquel la majorité présente ses réalisations et où elle confronte sa vision de l'avenir, sa stratégie avec celle de l'opposition. Je le dis souvent ici : je veux

du débat et de la discussion. Je n'ai jamais stoppé quelqu'un dans sa réflexion et je ne le ferai pas, à moins que celle-ci ne dépasse la limite du raisonnable.

Je souhaite redonner ses lettres de noblesse à ce débat et j'ai d'ailleurs demandé à mon vice-président en charge des finances de nous proposer une version dynamique qui poussera, je l'espère, chacun d'entre nous à la discussion et à l'échange.

Je vais simplement esquisser les contours de ce débat. Ainsi, il faut avoir à l'esprit deux éléments essentiels :

- D'abord celui de la trajectoire financière et programmatique. Le sujet de budget primitif 2019 s'inscrira évidemment dans la ligne tracée par l'année écoulée. Mais aussi et malheureusement avec le même cadre que 2018, c'est-à-dire l'objectif de maîtrise de la dépense publique qui nous est imposée par le gouvernement. Dans un courrier du 12 octobre dernier, Madame le préfet nous a adressé un arrêté préfectoral fixant à 1,10 % l'évolution maximale annuelle de nos dépenses de fonctionnement pour les années 2018 à 2020. Vous le savez, je conteste ce plafond imposé à nos dépenses. Je ne suis d'ailleurs pas le seul puisque 60 % des départements ont rejeté le principe de ce « contrat », qui n'en a que le nom, avec l'État. Mais je souhaite aller plus loin ici devant vous.

J'ai le sentiment que ces taux d'évolution sont décidés à la tête du client et c'est finalement ce qui me gêne le plus et ce que je critique depuis le début. Que l'on ait moins de population et donc un taux d'évolution différent peut se comprendre (en tout cas, c'est la logique du chiffre) ; mais que ce taux se décide en fonction de si on a été un bon petit soldat, un bon négociateur ou un « ami » de la majorité, ça, ce n'est pas acceptable. Sans désigner personne, car je ne me trompe pas de combat, qu'est-ce qui justifie qu'un département rural de plaine puisse sortir de sa base servant à calculer son évolution, sa viabilité hivernale, et qu'un département de montagne ne soit pas autorisé à le faire ? Rien. Quel est le critère objectif qui justifie le fait qu'on ait proposé à notre assemblée 1,15 en avril dernier au lieu de 1,05 et maintenant 1,10 ? Absolument rien.

C'est le retour de la féodalité, quand le Prince décidait comme bon lui semblait, seul et de façon arbitraire.

Cette époque est révolue et il est temps que le Président de la République et son gouvernement s'en rendent compte... Pas seulement en ce qui concerne les départements et les collectivités dans leur ensemble. Car ne nous sommes pas seuls : quand je vois la réaction des maires lors de leur congrès cette semaine, je constate que cette façon autoritaire de faire ne passe pas. Quand je vois les milliers de gilets jaunes dans les rues depuis la semaine dernière, et quoi qu'on pense de cette manifestation, j'ai des raisons de dire qu'on ne peut pas presser toujours les mêmes, les collectivités comme nos concitoyens, sans donner l'exemple soi-même. Et quand on nous explique qu'il s'agit d'un budget qui ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, je m'inquiète de ce qui pourrait nous être présenté au printemps dans la loi dédiée à la réforme fiscale...

Pour ma part, je ne compte pas rester là à attendre les consignes de l'État. C'est pourquoi j'ai adressé un recours gracieux à Madame le Préfet en lui demandant de m'apporter des éléments concrets factuels qui ont permis à son prédécesseur de nous imposer ce taux. Sachez qu'en fonction des réponses qui me seront apportées, je me réserve le droit de passer à une phase contentieuse. Comme je l'ai toujours dit depuis près d'un an, je vous tiendrai naturellement informés des évolutions de la situation.

- Le second élément structurant de ces orientations budgétaires, c'est l'orientation de notre bilan et nos perspectives en fonction du nouvel organigramme. Construit autour de trois pôles comme nous l'avons souhaité dès l'an dernier, ce document nous permet, il me semble, d'avoir une lecture plus rapide et plus transparente de notre stratégie et de notre futur budget.

Vous avez les illustrations de ce cadre avec le document « bilan 2018 et perspectives 2019 » établi par le service communication, à partir des contributions de toutes les directions, et que vous avez tout dû recevoir. Je vous rappelle que la vocation de cette synthèse consiste non seulement à rappeler avec concision quelques faits et chiffres clés de 2018, mais aussi à suggérer quelques pistes de réflexion pour 2019. Autrement dit, c'est un véritable guide de suivi de nos politiques, particulièrement utile pour notre débat. Je vous rappelle que cette année a été marquée par notre séminaire en mars dernier qui nous a permis de déterminer quatre axes stratégiques déclinés en 52 actions concrètes. Pour mémoire, nous nous sommes fixés comme objectifs de :

1. rendre attractif notre département en enravant la déprise démographique ;
2. améliorer le service rendu aux Haut-Marnais ;
3. renforcer notre place de premier partenaire des collectivités ;
4. maintenir une politique d'investissement volontariste malgré le cadre budgétaire que j'ai évoqué auparavant.

Je veux faire cette promesse aux Haut-Marnais et je ne me cacherai pas derrière les contraintes fixées par l'État. Avec la majorité, et peut-être plus je l'espère, nous mettrons tout en œuvre afin de relever ce défi difficile dans une période de doutes pour toutes les collectivités et une grande partie de la population.

Car oui, des doutes, il y en a et à tous les étages :

- Dans la prise en charge des dépenses liées au RSA, aux personnes âgées avec les conséquences de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, aux mineurs non accompagnés, tout cela imposé par le gouvernement, mais non compensé par celui-ci ou très peu ;
- Des doutes encore sur le fameux plan pauvreté, où on comprend que le gouvernement a enfin pris la mesure (mieux vaut tard que jamais me direz) des difficultés que rencontrent nos concitoyens. Car quand j'entends que le gouvernement veut créer, avec l'ensemble des collectivités et des acteurs, « un véritable service public de l'insertion » offrant un guichet unique, je m'interroge : avec quels services ? Il n'y a plus personne pour s'occuper de ce sujet en préfecture aujourd'hui. On touche là d'ailleurs un point clé, une faille devrais-je dire, de la politique d'Emmanuel MACRON : on ne peut pas mener une politique de reconcentration avec moins de services de l'État et « en même temps » pousser à la recentralisation en bloquant les collectivités dans leur fonctionnement. La décentralisation était le pendant du retrait assumé des services déconcentrés dans le cadre de la RGPP. Le résultat de cette politique, pour le monde rural, c'est un sentiment d'abandon.

Vous l'aurez compris, ici, il n'y aura pas de reddition. Nous avons la capacité de mener à bien des actions fortes dans tous les domaines où la loi nous autorise.

Dans le domaine des solidarités d'abord :

- Nous allons poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et nous allons achever le schéma départemental du handicap qui mobilise nos services et nos élus depuis juin dernier. Surtout, je souhaite une accélération en matière d'accès aux soins : nous avons voté contre le plan régional de santé cette année et cela nous a valu l'attention de l'ARS Grand Est.
- Je souhaite que nous transformions l'essai et j'ai demandé à ma première vice-présidente de réunir prochainement le groupe de travail santé afin que nous prenions des décisions concrètes avant l'été prochain. C'est un enjeu majeur pour le Département et je souhaite que le Conseil départemental soit à la pointe de ce combat.
- En matière de culture et de sports, nous aurons à arbitrer les choix forts avec la redéfinition des critères d'attribution de notre soutien. Le Département est riche de sa vie associative, mais le Conseil départemental doit être exigeant dans les aides qu'il apporte. Nous devons le faire en transparence et de manière lisible : nous le devons à nos concitoyens et aux bénévoles de Haute-Marne.

En ce qui concerne le pôle aménagement du territoire, nous allons dégager les moyens pour mener à bien les grands projets envisagés et la poursuite de nos actions récurrentes :

- 21 millions d'euros pour la gendarmerie de Chaumont, dont les travaux commenceront l'an prochain. Je rappelle que l'opération sera d'ailleurs équilibrée en une dizaine d'années, avec le versement d'un loyer.
- Je vais ajouter également quelques mots au sujet du Mémorial Charles de Gaulle, que nous accompagnons pour l'aménagement de son hall d'accueil, et du chalet de la Mazerie du Grand Bornand où je me suis rendu en septembre dernier. À ce propos, sachez que les travaux dans ce dernier débiteront au second semestre 2019. Ils sont, à leur manière, des bâtiments historiques de notre Département et méritent qu'on y apporte la plus grande attention.
- Il y aura enfin Animal'Explora. Là aussi les règles sont claires : le groupe de travail « transpartisan » qui se penche actuellement sur le sujet est celui de la dernière chance pour ce projet.

- Ou en juin prochain nous avons un nouveau projet crédible à proposer, ou cela s'arrêtera. Ça serait vraiment regrettable, je le redis, alors que le Parc national est sur le point d'émerger, alors j'espère vraiment que nous trouverons une issue avec des partenaires privés.

Pour nos actions plus habituelles, même si nous ne devons pas les banaliser :

- Plusieurs dizaines de millions d'euros pour terminer le plan collèges : La Noue, qui a pris du retard cette année, la seconde tranche de Prauthoy, Joinville, Chalindrey et évidemment Langres. J'ai également demandé qu'un diagnostic sur nos chaufferies soit lancé : la performance énergétique doit être un sujet de préoccupation pour chacun d'entre nous, comme la recherche d'une ressource en circuit court, je pense notamment aux chaudières à bois, le bois sous toutes ses formes, qui ont beaucoup évolué ces dernières années.
- Nous allons établir un programme d'investissement pour nos routes entre 2019 et 2023. Je souhaite que nous maintenions l'effort financier dans ce domaine, car c'est l'image de notre savoir-faire.

Un mot sur la révision de nos politiques en faveur des communes de leurs groupements : je le dis souvent, nous sommes le premier partenaire des collectivités de ce territoire, aussi bien par notre soutien financier qu'en ingénierie. Mais je souhaite que ce soutien soit plus efficace, qu'il permette la valeur ajoutée sur des projets. Je peux vous promettre une chose : il n'y aura pas de sacrifiés, il y aura des choix assumés avec les nouvelles règles claires.

C'est comme cela que nous améliorerons l'image de notre collectivité : en montrant le meilleur de nous-mêmes. C'est d'ailleurs l'objet de notre campagne de notoriété qui se poursuivra en 2019, en lien étroit avec la Maison départementale du tourisme.

C'est cette image que nous porterons avec le monde agricole lors du prochain Salon international de l'agriculture : le stand du Département, qui regroupera près d'une trentaine de producteurs, va nous permettre de proposer l'excellence de nos produits et de nos savoir-faire.

Je suis très heureux que nous nous rendions pour la première fois sur un tel salon organisé dans le cadre de notre soutien au monde agricole et à la ruralité.

Après le débat d'aujourd'hui, nous nous retrouverons le 14 décembre afin d'examiner le projet de budget primitif.

Je sais que le temps de réflexion est court pour tirer les enseignements des différents points de vue qui vont s'exprimer ce matin. C'est pourquoi les commissions se sont déjà réunies pour certaines afin d'étudier les budgets de nos politiques.

Pour terminer, je vais m'attarder sur deux rapports que nous allons étudier dans le cadre de la DM4. Pourquoi ? Parce qu'ils illustrent que le Département peut être un accélérateur de projet et reste le principal aménageur de territoire.

Aménageur, il l'est quand il vous propose une convention de revitalisation avec la commune de Bologne, à l'image de ce qui s'est fait dans l'armée ces dernières années. Quand Lisi Aerospace a annoncé à mon prédécesseur son souhait de déménager, il a non seulement permis que les Forges restent en Haute-Marne, mais il s'est aussi engagé à soutenir la commune après le départ de cette entreprise historique. Les 700 000 euros sont la première étape de cet engagement et témoignent de la solidarité départementale.

Accélérateur enfin, il l'est quand il décide de créer un fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'État. Ces derniers ne couvraient plus toutes les demandes qui nous étaient adressées et nous avions plus de deux ans de retard.

Parce qu'il n'était pas acceptable de faire attendre à ce point les communes ou leurs groupements dans leurs projets, le Conseil départemental va apporter 4,3 millions d'euros pour que tous les projets arrêtés et déposés avant le 1^{er} septembre dernier soient soutenus.

4,3 millions d'euros, c'est un effort exceptionnel, et je veux que chacun en ait conscience, en particulier au moment où l'argent public se fait rare. Aucun département à l'heure actuelle ne s'est engagé dans cette voie et je pense que personne ne le fera.

Je veux terminer en vous faisant des annonces :

- La première concerne l'étude à propos de l'avenir des offices HLM du Département. Un premier comité de pilotage s'est tenu la semaine dernière. Le diagnostic est désormais partagé par tous les offices et le cabinet mandaté va nous proposer début décembre différents scénarii. Nous aurons sans doute à prendre position lors de notre prochaine séance plénière alors que la loi ELAN adoptée récemment fixe à 12 000 logements le minimum par office pour l'avenir.
- L'Assemblée des Départements de France avance sur la question de la péréquation horizontale. J'étais jusqu'à présent réticent, car je voyais que les

départements ruraux avaient du mal à se faire entendre. Avec un certain nombre de mes collègues, nous avons fait des propositions pour que, si un fonds de péréquation était mis en place, il ne pénalise pas les petits départements. Je pense que nous avons été entendus et je défendrai cette vision lors du prochain bureau de l'ADF mercredi prochain.

J'ai sans doute été un peu long. Mais j'avais promis la discussion et je vous dois la transparence. La séance est ouverte. Je vous laisse la parole. Merci de votre attention.

Mme Anne CARDINAL : Monsieur le président, vous vous permettez, certes à juste titre, de critiquer la politique gouvernementale visant à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,10 % par an jusqu'en 2020 au moins.

Nous désapprouvons totalement la recentralisation des politiques et la mise sous tutelle des collectivités locales. C'est pourquoi nous vous avons soutenu dans le refus de contractualiser avec l'État, ce que n'a malheureusement pas fait la Région Grand Est.

Nous vous soutenons dans vos propositions d'obtenir les mêmes compétences que la future collectivité d'Alsace si celle-ci venait à voir le jour dans le retour de la compétence économique.

Nous tenions cependant à vous faire part de nos remarques concernant les orientations budgétaires 2019, tout en rappelant au préalable que tout ce qui est fait et sera fait par notre collectivité n'est pas à jeter aux orties, loin de là.

À la lecture du bilan 2018 et des perspectives 2019, nous percevons malheureusement les mêmes échos que les années précédentes, malgré votre volontarisme plus assumé. Pour quel constat ? La Haute-Marne continue de perdre des habitants. Parallèlement à cette déprise démographique, nous assistons à un vieillissement de notre population, avec une part des 60 ans et plus qui atteint 30 % en 2015 contre 23,8 % en 1999. Le vieillissement de la population a donc tendance à s'accélérer. Les années passent et ce constat empire. Et il risque d'empirer fort longuement.

Pire, nous assistons toujours à un appauvrissement de notre territoire, avec un nombre de bénéficiaires du RSA qui ne cesse de progresser. Malgré un taux de chômage inférieur au niveau national, le taux de pauvreté était de 18 % en 2015, plaçant notre département au douzième niveau le plus élevé des départements français.

La crise de 2008 et des politiques gouvernementales qui ont creusé les inégalités

sociales et territoriales en sont les principales raisons, en sus d'une politique frileuse et un peu conservatrice. Ce triste constat est mis en exergue page 139 du rapport : la Haute-Marne se classe dans un grand arc Nord Est, composé des territoires les plus en recul.

Suite au deuxième séminaire organisé en mars dernier, vous avez fait ressortir quatre grands axes :

- rendre attractif le département et enrayer la déprise démographique ;
- améliorer le service rendu aux Haut-Marnais ;
- être le premier partenaire des collectivités territoriales ;
- maintenir une politique d'investissement volontariste, dans un contexte budgétaire contraint.

Pour atteindre ces grands axes, il nous faut promouvoir un développement durable, l'installation de jeunes actifs, l'accès aux soins, l'égalité femmes-hommes et l'épanouissement de tous nos concitoyens, avec le souci d'une meilleure efficacité de nos investissements et de nos aides. Il nous faut une véritable volonté de vous démarquer du carcan budgétaire imposé par le gouvernement.

Votre souci de réformer en profondeur les différentes aides aux collectivités territoriales, que nous partageons, souligne l'échec des précédentes politiques d'aides, à l'image des nombreux terrains de tennis non utilisés et qui se dégradent, de salles des fêtes surdimensionnées ou peu utilisées, ou encore de pôles scolaires surdimensionnés ou très proches les uns des autres.

Se pose en outre la question d'aider de manière équilibrée et juste tous nos territoires, en évitant d'en privilégier certains. Les implantations du nouvel abattoir et de la Maison du Parc national devront être guidées par un souci d'équité entre tous nos territoires.

Enfin, si vous regrettez l'impossibilité d'augmenter les dépenses de fonctionnement au-delà du seuil de 1,10 % imposé par l'État, vous serez obligé de constater comme nous qu'auparavant, ces dépenses de fonctionnement n'augmentaient guère. Entre 2016 et 2017, à compétences identiques, elles n'ont augmenté que de 0,15 %.

Certains, dans votre majorité, doivent en être fiers, pensant à une bonne maîtrise de nos deniers publics, tout comme ils se vantent d'un très faible niveau d'endettement. Or nous pensons que cela a été une occasion manquée d'enrayer notre déclin démographique et de contribuer au développement de notre territoire au travers des aides aux collectivités locales et à

nos forces vives.

Néanmoins, nous observons des propositions constructives pour 2019. Dans ce dernier point, nous vous apportons quelques propositions non exhaustives, qui témoignent de notre esprit constructif.

Notre leitmotiv est le suivant : faire confiance aux Haut-Marnais et aux acteurs locaux. Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de soutenir nos acteurs locaux dans la reconstitution d'une filière bois modernisée, afin d'exploiter la première richesse de notre département. Au regard de la reconnaissance nationale que le secteur d'Auberive a reçue récemment pour sa gestion de la forêt publique, à quand une École nationale de la forêt ?

Nous vous suggérons en outre d'aller jusqu'au bout de la logique de non-contractualisation avec l'État, en refusant de nous limiter au 1,10 % de hausse annuelle des dépenses de fonctionnement pour 2019 et 2020.

Cela n'empêche aucunement l'optimisation du fonctionnement de nos services, avec la réorganisation en cours et la dématérialisation, ni le renforcement de la mutualisation de certains personnels avec d'autres collectivités territoriales, ni la conclusion de marchés globaux pour certaines assurances et certains achats de matériels.

Nous vous rappelons une mesure simple à mettre en œuvre et dont les retombées positives seront immédiates, à savoir le triplement de l'aide aux emplois sportifs pour les associations sportives, auxquelles nous tenons particulièrement. Nous pourrions certainement passer de 23 ETP pour tout le département à plus d'une quarantaine, pour un surcoût annuel d'environ 300 000 euros. Ce surcoût pourrait être nettement réduit si vous limitiez votre soutien financier à certains organismes, comme l'AMF, qui maintient son budget, et si vous réduisiez vos aides de fonctionnement pour le Mémorial ou le Château du Grand Jardin.

Cette mesure de 9 000 euros d'aides aux ETP du secteur sportif pourrait aussi s'appliquer aux associations culturelles et sociales, en partenariat avec les collectivités locales, pour un surcoût estimé entre 300 000 euros et 700 000 euros, ce qui correspond au déficit de fonctionnement qui avait été budgété au titre de l'ancien projet Animal'Explora. Nous vous rappelons que ces emplois associatifs seront occupés par des Haut-Marnais, souvent jeunes. Ils consommeront l'essentiel de leurs revenus sur place et limiteront le déclin démographique. Enfin, ils contribueront à renforcer notre tissu associatif et contribueront indirectement à un meilleur cadre de vie.

Quant à la profonde révision du projet Animal'Explora, comme vous l'avez souligné

tout à l'heure, ce sera l'année de la décision.

Ensuite, nous vous proposons, en vue d'améliorer l'offre de soins, ou tout du moins pour en enrayer la détérioration, de salarier plusieurs médecins généralistes dans les zones sous-dotées. Une telle initiative serait attractive pour les jeunes médecins qui ne souhaitent pas exercer en libéral.

Vu la pénurie de généralistes et la moyenne d'âge élevée de nos médecins encore en activité, ces nouveaux médecins salariés disposeraient de patientèles conséquentes. Les recettes ainsi engendrées nous permettraient d'équilibrer nos dépenses sans trop de difficultés. Ce serait une réponse efficace pour répondre au vieillissement de notre population et renforcer notre cadre de vie. Soyons pragmatiques et efficaces.

En matière de dépenses d'investissement, nous réitérons la nécessité d'augmenter l'enveloppe globale des divers fonds d'aides aux collectivités locales, en vue d'une meilleure efficacité de nos aides. Vous le proposez d'ailleurs, puisque vous prévoyez 4,3 millions d'euros supplémentaires pour épurer les 140 dossiers des communes éligibles à des fonds d'État, dont certains remontent à 2015. Augmenter cette enveloppe permettrait à nos collectivités locales d'obtenir des taux de subventionnement plus élevés qu'actuellement, dans un contexte de baisse des dotations de l'État et d'exclusion des fonds régionaux et européens de la plupart de nos communes. Un autre exemple, ce sont les aides réelles et non les aides remboursables pour les EHPAD, afin de maintenir le prix de journée à un niveau raisonnable.

Enfin, nous terminerons par la nécessité de revoir sérieusement votre projet de fusion des deux collèges langrois sur le site de l'ex-BSMAT, pour des raisons pratiques comme l'étude des flux de circulation devrait le démontrer, urbanistiques puisque ce projet risque de déséquilibrer les quartiers historiques et le quartier des Franchises de Langres, mais aussi pour des raisons financières, afin de réduire les dépenses d'investissement, voire même de fonctionnement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Concernant l'Alsace, je me suis exprimé dans la presse. Effectivement, ce n'est pas un bon signe à envoyer aux autres départements et à la Région Grand Est, qui se met en place doucement. Les relations avec les départements se renforcent progressivement. Les départements exerceront certaines compétences. La collectivité nouvelle n'est toutefois que le premier étage de la fusée. Par la suite, nous savons très bien que les Alsaciens ambitionneront de gérer leur nouvelle collectivité sans la Région.

Voici ce que demandent les départements du Grand Est. La nouvelle collectivité a

obtenu des compétences, notamment concernant le transfrontalier ou le bilinguisme, qui sont des sujets qui ne nous concernent pas directement. D'autres départements sont directement impactés, comme les Ardennes, la Meuse, ou encore la Moselle. Ici, des compétences identiques seront nécessaires.

Pour ce qui concerne l'aménagement de notre territoire, de ce que nous pourrions faire sur le périmètre du Parc national, ce qui nous intéresse, c'est le développement économique dit de proximité. Celui-ci pourrait prévoir des aides à l'artisanat, au commerce, à l'hôtellerie ou encore à la restauration. Telles sont mes demandes. Nous rencontrerons des ministres prochainement, afin de solliciter une égalité de traitement au sein de la Région.

Vous évoquez par ailleurs les indicateurs démographiques. Bien sûr, les chiffres ne sont pas satisfaisants. Néanmoins, les politiques que nous déployons actuellement n'offriront pas de résultats immédiats. Nous n'en observerons les effets que d'ici cinq ou dix ans. En tout état de cause, nous devons redoubler d'efforts. Dans un premier temps, nous devons enrayer la déprise démographique, qui s'est accentuée au cours des dernières années. Outre le vieillissement de la population, le manque d'attractivité de notre département est en cause.

Les indicateurs économiques démontrent par ailleurs une stabilisation du nombre d'allocataires du RSA, ce qui constitue un signe de reprise. Je rappelle cependant que notre département recense 5 000 emplois non pourvus, ce qui n'est pas satisfaisant.

Pour ce qui concerne l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, aux termes de l'objectif qui nous est assigné, nous ne devons pas dépasser 1,10 % d'augmentation. Jusqu'à présent, nous avons toujours respecté les seuils qui nous ont été imposés. J'espère que nous y parviendrons de nouveau. Nous devons définir des priorités. En tout état de cause, nos équipes et nos collaborateurs ne constitueront pas une variable d'ajustement. Nous devons assurer des services auprès des collectivités, du monde associatif et de tous nos partenaires. Nos efforts devront porter sur d'autres dispositifs, que nous vous présenterons. Nous en discutons déjà dans le cadre de nos arbitrages sur le budget 2019. Nous devrions parvenir à tenir notre objectif sans opérer trop de coupes et sans nous désengager vis-à-vis des Haut-Marnais.

Pour revenir à la localisation de la Maison du parc, j'espère que nous parviendrons à porter ensemble un seul et unique site. Le Département de la Côte-d'Or formulera vraisemblablement des propositions et toute division sur ce projet fragiliserait la candidature de la Haute-Marne.

Concernant l'abattoir, nous avons demandé aux acteurs du secteur agricole d'émettre

des propositions quant à son emplacement. Des concertations sont en cours. Je rappelle que la localisation de l'abattoir ne dépend pas d'une volonté du président ou de l'assemblée. Nous devons dans un premier temps recueillir le souhait des éleveurs. Nous engagerons ensuite des concertations avec les collectivités d'accueil afin de finaliser le projet. Je pense par ailleurs qu'il serait pertinent que l'École nationale de la forêt se situe sur le périmètre du parc.

Nous maintenons en outre notre volonté de mutualisation, notamment en matière de santé préventive. Outre le SDIS, des collaborations sont envisagées avec la Ville et l'Agglomération de Chaumont. Nous pourrions par exemple mutualiser nos garages.

Sur la question de la santé, les travaux de la commission se poursuivent. L'accès aux soins constitue une priorité pour les Haut-Marnais. Nous devons répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, nous voterons tout à l'heure une aide directe aux EHPAD. Nous avons signé une autorisation de programme sur l'achat de mobiliers afin de parfaire le confort des résidents.

Pour finir, nous poursuivons nos travaux sur le collège unique de Langres. Je considère que ce dossier n'avance pas suffisamment rapidement. Nous avons échangé des courriers avec le maire de Langres pour recadrer le planning. Vous et moi ne serons vraisemblablement jamais d'accord sur ce projet. Toutefois, je suis certain que vous nous remercirez lorsque le collège sera inauguré. Comme je l'ai indiqué, je suis prêt à accompagner la ville de Langres s'agissant du devenir du collège Diderot. Le cœur de ville de Langres offre un vrai potentiel et la ville est invitée à émettre des propositions quant au devenir de ce site.

M. Gérard GROSLAMBERT : Pour revenir à la demande qui a été formulée concernant le triplement de l'aide sportive, je suis réservé sur ce point. Selon moi, telle qu'elle est dispensée à l'heure actuelle, cette aide a atteint ses limites. Je pense qu'une réorientation est nécessaire. Cette opinion semble d'ailleurs partagée par certains acteurs de la vie associative et sportive.

M. Mokhtar KAHLAL : Aujourd'hui, l'emploi sportif mobilise un budget de 3 000 euros par ETP, sur une enveloppe globale de 70 000 euros. Or un emploi chargé coûte 30 000 euros. De fait, une aide de 3 000 euros n'incite pas véritablement les associations à recruter. L'objectif consisterait à réduire le montant des aides, pour en faire profiter un plus grand nombre d'associations. Le budget dont nous disposons est relativement important. Nous définirons des priorités, en vue de construire des emplois sportifs pérennes, conformément aux demandes des associations.

M. le PRESIDENT : Telles qu'elles sont distribuées aujourd'hui, ces aides constituent plutôt un accompagnement de confort, mais ne permettent pas véritablement de créer des emplois. Le sujet nécessite en effet d'être débattu.

Mme Anne CARDINAL : Idéalement, il conviendrait d'augmenter le montant de l'enveloppe globale, ce qui nous permettrait d'accroître le nombre d'ETP. Les jeunes qui sont embauchés dans ce cadre demeurent sur le territoire et contribuent à sa vitalité économique.

M. Mokhtar KAHLAL : Notre réflexion porte également sur la façon dont les collectivités territoriales s'impliquent pour ces emplois. Souvent, les structures associatives sollicitent des aides auprès du Département. Or la collectivité d'origine n'est pas toujours impliquée ni même sollicitée. Nous devons réfléchir avec les collectivités à la façon dont ces emplois doivent être construits, dans l'objectif de les pérenniser.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Certaines structures sportives se révèlent par ailleurs obsolètes et peu attractives. Elles concentrent un nombre moins important de licenciés. En l'espèce, un nombre élevé de licenciés peut justifier une embauche, même à temps partiel. Pour prendre l'exemple du tennis club de Wassy, les structures extérieures dont dispose cet établissement sont quasiment impraticables, ce qui ne donne pas envie de s'y inscrire. Par-delà les aides qui viennent d'être évoquées, les jeunes doivent pouvoir pratiquer des sports dans des structures adaptées. Des investissements semblent nécessaires.

M. le PRESIDENT : Une fois n'est pas coutume, je répondrai favorablement à votre demande. Sur la question de l'accompagnement du monde sportif, comme vous l'avez compris, nos dépenses de fonctionnement sont contraintes, ce qui limite les subventions que nous pouvons distribuer à ces structures. Nous proposerons par conséquent d'accentuer notre accompagnement en matière d'investissement, afin de favoriser la rénovation des structures vieillissantes. La stagnation des aides au fonctionnement dont bénéficie le monde associatif pourrait en partie être compensée par un partenariat sur les investissements. Nous communiquerons en ce sens auprès du secteur associatif. Je vous proposerai dans le budget d'opérer un geste fort pour le financement des investissements du secteur sportif.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je souhaite pour ma part souligner l'effort qui est consenti par la collectivité, qui prévoit un fonds de 4,3 millions d'euros pour solder les dossiers du fonds d'État. L'aide prévue pour accompagner les investissements du monde sportif est par ailleurs pertinente. Certains équipements nécessitent effectivement d'être rénovés.

Nous avons évoqué tout à l'heure le manque d'attractivité et de reconnaissance de

notre territoire. Nous rencontrons des difficultés pour y attirer des profils de diplômés et nous recensons un certain nombre d'emplois vacants. Les présidents des intercommunalités se sont récemment réunis. En l'occurrence, les agglomérations ne souhaitent pas déléguer au Département leurs projets d'urbanisme, ce qui retarde leur finalisation et nuit à l'attractivité.

Pour revenir au projet en lien avec le Parc national, nous espérons que la Maison du parc se situera en Haute-Marne. À noter que la réserve intégrale est établie en Haute-Marne. J'attire en outre votre attention sur la nécessité d'être unis sur ce dossier. Nous répondrons à un appel à projets dont le cadre sera fixé par les Parcs nationaux de France et par certains ministères de tutelle. Nous devons formuler une proposition pertinente.

D'après les éléments d'information dont je dispose, la collectivité porteuse devra mettre un ou plusieurs bâtiments à la disposition du Parc national, qui en sera locataire. Si un ou plusieurs bâtiments nécessitent d'être construits, la collectivité doit avoir conscience que 20 % des fonds requis ne seront pas subventionnés. La construction d'une Maison du parc générera par conséquent un coût important pour la collectivité qui en aura la charge. Cet investissement sera néanmoins compensé par les loyers qui seront versés par le Parc national.

Je siège par ailleurs au sein de la commission en charge d'étudier le projet Animal'Explora. Je considère qu'il est tout à fait normal de rebattre les cartes, puisque ce projet a été initié il y a quinze ans. Au regard des attentes actuelles des familles, il se révèle obsolète. Je pense par ailleurs que ce projet est complémentaire à celui du Parc national.

À ce propos, disposez-vous, Monsieur le président, d'informations concernant le Parc aux daims de Châteauvillain ?

M. le PRÉSIDENT : L'instruction de ce dossier devrait être finalisée d'ici cinq mois. Nous visons une réouverture du parc et un accès libre aux daims. Cependant, les réglementations se durcissent. Laisser les daims libres au milieu du public implique certaines contraintes qui auront un impact budgétaire. Je pense néanmoins que ce projet aboutira. Je vous informe par ailleurs que des daims quitteront le parc prochainement, afin de réguler leur population.

Concernant la Maison du parc, j'ignore qui portera le projet. Vous avez évoqué des bâtiments neufs, mais la rénovation de bâtiments anciens pourrait également être envisagée. Le Département prendra ses responsabilités dans ce dossier. Nous conduisons un travail avec les EPCI. De fait, les besoins diffèrent entre les agglomérations et les communautés de communes. Nous ne pourrions pas décliner d'actions si une seule intercommunalité est concernée. Un certain consensus sera nécessaire pour que nous puissions les mettre en œuvre.

À noter que certaines intercommunalité finalisent leur PLUI. A court-terme, notre accompagnement n'est pas nécessaire. Il doit être envisagé à plus long terme. Dès que les communes seront dotées d'un PLUI, elles devront faire instruire leurs projets, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, puisque l'État instruit encore les documents d'urbanisme de deux intercommunalités, dont la vôtre, Madame Lavocat.

Les discussions relatives au projet Animal'Explora se poursuivent, mais il est trop tôt pour se prononcer sur ce dossier.

M. Mokhtar KAHLAL : Pour revenir aux équipements sportifs, je précise que le Département accompagne la construction d'équipements sportifs. La collectivité de rattachement doit néanmoins porter le projet, car le coût de fonctionnement de tels équipements peut se révéler important. Le président demande à la huitième commission de soutenir et d'accompagner les projets de ce type. Nous voterons au mois de décembre le schéma directeur des équipements sportifs départementaux pour l'année 2019. Nous disposerons alors d'une cartographie de nos équipements, qui démontrera la cohérence de notre territoire en matière de pratiques sportives.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Pour revenir à la Maison du parc et au Parc national, je rappelle qu'il est question d'un projet d'État. J'attends que celui-ci se prononce quant aux modalités de financement attendues et qu'il nous transmette rapidement un cahier des charges, afin que nous puissions nous y préparer. Quant à l'emplacement de la Maison du parc, il serait pertinent que celle-ci intègre le cœur du Parc national.

Mme Rachel BLANC : Je souhaite pour ma part aborder la question de la santé. La commission dédiée devra se réunir prochainement et je rencontrerai début décembre le directeur territorial de l'ARS. Nous devons nous entendre sur l'ensemble des actions qui devront être menées par l'ensemble des acteurs du secteur de la santé.

À partir du diagnostic que nous établirons en partenariat avec la commission et le président, nous définirons des priorités en matière d'accompagnement. Aujourd'hui, nous conduisons quelques actions, avec le soutien des médecins internes notamment, mais aussi avec des Maisons de santé. Nous définirons notre stratégie au regard des besoins de notre territoire et des actions engagées par les autres collectivités.

Concernant le nombre d'allocataires du RSA, nous pouvons en effet considérer que celui-ci demeure trop élevé. De fait, nous aimerions que chacun des allocataires du RSA puisse trouver un emploi et s'y épanouir. Nous tâchons de les accompagner au mieux, grâce aux structures d'insertion de notre département.

Des conventions sont conclues avec Pôle Emploi, afin de dispenser un accompagnement global et de faciliter les interconnexions. Ce travail porte ses fruits. Certains allocataires du RSA retrouvent ainsi un emploi. Les entreprises d'insertion jouent par ailleurs un rôle majeur dans ce domaine.

Enfin, des parrainages sont mis en œuvre. Des cadres d'entreprises privées ont été sollicités pour accompagner les bénéficiaires du RSA et les aider à retrouver confiance en eux. Un bilan de ces actions vous sera prochainement présenté.

M. Bertrand OLLIVIER rejoint la séance.

M. le PRESIDENT : Je vous rappelle à ce propos que l'opération « Territoire Zéro Chômage » se poursuit à Joinville. Nous serons le partenaire de cette initiative innovante, qui constitue une forme d'expérimentation sur un territoire plus sinistré que les autres. Je souhaite que cette opération, qui implique le concours de la municipalité et de l'ensemble des entreprises du territoire, soit une réussite.

Mme Anne CARDINAL : Pour répondre à Mme BLANC, mon propos consistait simplement à souligner la pauvreté de certaines personnes sur notre territoire. Je tenais en outre à souligner la pertinence de la démarche entreprise par Bertrand OLLIVIER à Joinville. Une démarche identique a été mise en œuvre à Dijon et elle s'est avérée concluante.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Pour ma part, j'évoquerai la campagne de notoriété qui a été mise en œuvre. Celle-ci remporte de bons échos, comme nous avons pu le constater à l'occasion du Salon des maires, qui s'est récemment tenu à Paris et qui a intéressé les médias nationaux.

Le dossier fait par ailleurs mention du pôle technologique. Je précise que l'antenne a ouvert en septembre 2011. La première promotion de diplômés est sortie en 2014. À cette date, 120 ingénieurs diplômés sont issus de cette école.

Contrairement à ce qui a pu être annoncé, près d'un tiers des nouveaux diplômés trouve un emploi dans un périmètre relativement proche. Dès la rentrée 2019 et en accord avec la Région, les promotions d'ingénieurs seront portées à cinquante étudiants, contre trente actuellement. Le Département devra considérer la question de leur accueil, d'autant que nous recensons également des étudiants en licence professionnelle et des doctorants.

Comme nous l'avons affirmé, notre objectif consiste à enrayer le déclin démographique. Une telle ambition nécessite un travail de longue haleine, mais certains signes

positifs nécessitent d'être soulignés.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je me réjouis de la hausse des effectifs étudiants au sein de l'école d'ingénieurs. Il me semble néanmoins que l'hébergement des étudiants relève de la compétence de la Région et de l'Agglomération.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Mon propos consistait à souligner la nécessité d'envisager un espace de vie pour ces étudiants. Nous ne disposons pas d'un potentiel équivalent à celui de villes universitaires. Nous disposons cependant d'atouts sur la base desquels nous pourrions offrir un cadre de vie plus agréable aux étudiants. La montée en puissance de l'école d'ingénieurs nécessitera que nous sachions nous y adapter. Sans parler de la mise en place d'un CROUS, nous devons apporter une réponse adaptée aux besoins des étudiants.

M. le PRESIDENT : Nous pourrions en effet envisager la mise à disposition d'un espace de restauration ou encore l'aménagement de salles techniques, notamment de laboratoires. Nous devons néanmoins être réactifs, puisque nous accueillerons nos prochains étudiants à la rentrée 2019.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Non.*) Je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

I^{re} COMMISSION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 octobre 2018

Rapport n° I – 1

M. le PRESIDENT : Avez-vous des observations à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2018 ? (*Non.*)

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

I^e COMMISSION

Rapport d'observations définitives 2017 de la chambre régionale des comptes : bilan des actions entreprises à la suite des recommandations émises

Rapport n° I – 2

M. Stéphane MARTINELLI : Pour mémoire, la loi NOTRe a introduit une disposition faisant obligation aux collectivités territoriales de présenter un bilan, dans le délai d'un an, des actions mises en œuvre pour se conformer aux recommandations du rapport d'observations définitives de la CRC.

Ce rapport définitif vous avait été présenté lors de la séance budgétaire du 27 octobre 2017 et portait sur les comptes et la gestion des années 2011 à 2016.

Pour mémoire, le rapport d'observations définitives de la CRC Grand Est a porté, principalement, sur les thèmes suivants :

- une analyse synthétique de la situation financière du Département ;
- la fiabilité comptable ;
- une analyse de la gestion du personnel ;
- une étude approfondie des projets Animal'Explora et Haute-Marne Numérique.

La synthèse générale du rapport de la CRC soulignait la qualité de la gestion financière du Département, la fiabilité satisfaisante des comptes, l'évolution maîtrisée de la masse salariale et des dépenses sociales, l'effort d'investissement et l'endettement contenu. Seul le projet Animal'Explora appelait quelques interrogations sur son plan de financement et l'équilibre économique d'exploitation.

Néanmoins, le rapport d'observations définitives de la CRC formulait trois rappels du droit et trois recommandations pour l'avenir.

Les « rappels du droit » portaient sur la procédure comptable des travaux en régie, l'établissement d'un règlement financier et la détermination des restes à réaliser à la clôture de l'exercice comptable.

Le premier point posait problème en raison du choix de la collectivité de recourir, pour

une partie du programme départemental de déploiement de la fibre optique, aux services du budget annexe du centre technique départemental. Le choix initial de considérer le CTD comme un prestataire agissant pour le compte du Département à partir de la fixation d'un barème global de prix (comme une entreprise privée) ne permettait pas de respecter totalement la procédure comptable des travaux en régie de la comptabilité publique. La suppression du budget annexe du CTD au 1^{er} janvier 2015 a permis de régler définitivement ce problème de technique comptable.

Le second point, l'établissement d'un règlement financier, reste un projet particulièrement long et chronophage à mettre en œuvre et qui, à ce stade, est toujours en cours de réflexion. Le pilotage de ce projet structurant et transversal nécessite une phase préalable approfondie d'analyse et d'étude qui se poursuivra sur l'exercice 2019.

Enfin, la détermination des « restes à réaliser » constitue un point de divergence majeure avec l'interprétation stricte de la réglementation par la CRC et sur laquelle le Département ne souhaite pas s'aligner afin de ne pas accentuer la complexité de compréhension des documents budgétaires présentés au vote de l'assemblée et, au final, contribuer à dégrader la fiabilité des comptes présentés. La généralisation de la gestion en AP/CP et l'exhaustivité des rattachements des charges et produits à l'exercice comptable garantissent la régularité et la sincérité comptables.

Quant aux recommandations mentionnées, elles portaient essentiellement sur le projet Animal'Explora. Le projet faisant l'objet d'une reconfiguration tant dans ses conditions économiques que techniques, le suivi de ces recommandations n'a plus d'intérêt.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prendre acte de ce bilan qui ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions ? (*Non.*) Nous prenons acte de ce rapport.

IV^e COMMISSION

Création d'une autorisation de programme temporaire relative à un fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'État

Rapport n° IV – 1

M. le PRÉSIDENT : Ce dossier est sans doute le plus important de ceux que nous étudierons aujourd'hui. Il vise la création d'une autorisation de programme temporaire relative à un

fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'État. Les dossiers concernés vous sont remis sur table.

En 2018, le Département a réparti, au profit des collectivités locales de la Haute-Marne, deux dotations d'État :

- le produit des amendes de police 2017, soit 25 dossiers pour un montant global de subventions de 192 019 euros,
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), soit dix-huit dossiers pour un montant global de subventions de 709 344 euros.

Le Département se prononcera également, lors de la commission permanente du 14 décembre, sur la répartition de la taxe Soulaines-Dhuys dont l'enveloppe s'élève à 327 680 euros.

145 dossiers ont été déposés entre 2015 et 2018. Il représente une subvention totale de 4 260 750 euros.

L'accroissement du nombre de dossiers en instance procède de :

- l'éligibilité des dépenses de voirie depuis 2016,
- l'accroissement des programmes d'investissement des municipalités élues en 2014,
- la baisse des dotations d'État à affecter par le département pour le produit des amendes de police et le FDPTP.

Dans ce cadre, et afin de pouvoir assurer le financement des opérations en instance sur les fonds d'État, je vous propose :

- de créer un fonds spécifique de soutien dénommé « Fonds exceptionnel d'appui aux fonds d'État »,
- de créer une autorisation de programme de 4 300 000 euros,
- d'approuver la liste des dossiers et subventions qui vous a été remise.

Je précise que les 145 dossiers précités représentent un budget de 21 millions d'euros de travaux. Nous fournissons un effort conséquent, qui ne doit pas être minimisé. Je rappelle par ailleurs aux élus qu'ils peuvent abonder par le biais de leur FAL. Si vos enveloppes 2018 sont épuisées, les enveloppes 2019 peuvent être mobilisées. Le taux d'abondement est fixé à 20 %. Si vous le souhaitez, vous pouvez abonder un complément pour qu'il atteigne 30 %.

Mme Anne CARDINAL : Pour notre part, nous sommes très satisfaits de cette

décision.

M. le PRESIDENT : Merci. J'aurais pu ajouter une aide directe aux collectivités. Cette initiative constitue toutefois une aide au monde économique et à l'activité de nos entreprises haut-marnaises.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

IV^e COMMISSION

Convention de revitalisation avec la commune de Bologne

Rapport n° IV – 2

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Ce rapport concerne une convention de revitalisation avec la commune de Bologne. D'une certaine façon, le terme convention est prémonitoire, dans la mesure où, à la suite des études et travaux notamment conduits par la quatrième commission, le Conseil départemental privilégiera les conventionnements avec les villes, communes et intercommunalités. Bologne ouvre par conséquent la voie.

Dans la perspective du départ futur de l'entreprise LISI, la commune de Bologne sollicite un accompagnement du département dans le cadre de la revitalisation de son territoire. Au travers de ce programme, qui pourrait s'étaler jusqu'en 2021, la commune de Bologne souhaite concentrer en centre-ville les services et les commerces, afin de créer un flux utile au maintien des commerces existants.

Deux opérations ont d'ores et déjà été déposées au Conseil départemental :

- La réhabilitation de l'hôtel – restaurant « Le Commerce » qui sera totalement restauré avec une ouverture prévue en mai 2019. Le coût de cette opération est estimé à 1 173 794 euros HT. Le financement du département est possible pour cette opération économique car le maître d'ouvrage est public, avec

carence de l'initiative privée.

- La création d'une maison des associations dans un bâtiment acquis par la commune en 2014. Le montant total des travaux est estimé à 534 546,06 euros HT. La création de cette maison est justifiée par la densité d'associations sur la commune.

D'autres projets sont en cours d'élaboration et seront déposés prochainement au Conseil départemental (aménagement sécuritaire en centre-ville, construction d'une micro-crèche...).

Dans le but de soutenir la commune de Bologne, et comme cela a déjà été évoqué en séance du 18 décembre 2015, Monsieur le Président nous propose :

- de conclure avec la commune de Bologne une convention de revitalisation pluriannuelle. Les modalités de financement de chaque opération seraient adaptées au fur et à mesure de l'avancée du programme et en fonction des cofinancements effectifs, afin de réduire au maximum le reste à charge de la commune,
- de créer une autorisation de programme relative au programme de revitalisation de la ville de Bologne pour un montant de 700 000 euros,
- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre le Conseil départemental et la commune de Bologne,
- de l'autoriser à signer ladite convention.

M. le PRESIDENT : Merci. Notre assemblée avait effectivement pris cet engagement en 2015. L'objectif consiste également à donner un peu de lisibilité à cette commune, qui avait interrompu l'ensemble de ses projets, et à lui rendre la possibilité d'investir en bénéficiant d'une garantie d'accompagnement. C'est un peu l'objectif du conventionnement pluriannuel que nous pourrions décliner auprès des autres collectivités. En l'occurrence, Bologne connaîtra un bouleversement en raison du départ de LISI, l'une des entreprises les plus importantes de Haute-Marne. Il est nécessaire de l'accompagner.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ajoute que Bologne a toujours fait preuve de dynamisme. Son maire en assure une gestion satisfaisante et favorise son développement. Le bourg de Bologne recense près de 2 000 habitants. La revitalisation du bourg est nécessaire pour

renforcer son attractivité. Cet accompagnement est très pertinent.

M. le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Non.*) Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le PRESIDENT : M. MARTINELLI va maintenant nous présenter les orientations budgétaires 2019 qui, je l'espère, appelleront des observations et des débats.

Présentation des orientations budgétaires 2019

M. Stéphane MARTINELLI : En introduction, j'évoquerai la contrainte européenne relative aux déficits excessifs. Le déficit public des pays de l'Union européenne ne doit pas dépasser 3 % du PIB.

Pour mémoire, le PIB de l'Union européenne est le deuxième au niveau mondial. Les États-Unis arrivent en première position, avec un PIB de 19 000 milliards de dollars, contre 17 000 milliards de dollars pour l'Union européenne et 12 000 milliards de dollars pour la Chine.

Le graphique que vous voyez ici illustre la dépense publique française en pourcentage du PIB. Le PIB de la France pèse environ 2 500 milliards d'euros. Aux termes de récentes prévisions, les dépenses de notre pays représentent près de 1 300 milliards d'euros, soit un peu plus de 55 % du PIB. Les recettes génèrent quant à elles 1 230 milliards d'euros, soit 52 % du PIB. Un déficit de 59 milliards d'euros est par conséquent observé.

Le déficit de l'État représente un montant de 64 milliards d'euros. Les collectivités affichent un excédent d'un milliard d'euros. La sécurité sociale présente également un excédent, pour un montant de 6 milliards d'euros.

Les recettes marquent un fléchissement en 2019. Cette évolution résulte du fait que le CICE fera l'objet d'une double comptabilisation en 2019.

Le graphique situé à droite de la page représente l'état de la dette française, qui

représente 2 300 milliards d'euros. Celle-ci est composée de la dette de l'État pour 1 800 milliards d'euros, de la dette des collectivités pour 200 milliards d'euros, et de la dette de la Sécurité sociale pour 220 milliards d'euros. Comme vous le constatez, l'évolution de la courbe procède de la diminution de la dette de la Sécurité sociale.

Aux termes de la politique mise en œuvre par le nouveau Président de la République, nous sommes passés d'une logique de baisse des dotations aux collectivités à une logique de diminution du taux de dépenses publiques. D'où les 55 % précités.

322 collectivités sont concernées par une limitation de l'augmentation des dépenses. 228 collectivités ont conclu une contractualisation avec l'État. Seuls 40 % des départements ont signé un contrat d'objectifs. La Haute-Marne n'en a pas signé.

Le taux d'objectif est fixé à 1,20 % au niveau national. Pour la Haute-Marne, il est de 1,10 %.

Les dépenses liées aux Mineurs non accompagnés (MNA) seront en partie retraitées. De mémoire, celles-ci sont passées de 300 000 euros à 1 million d'euros. Elles devraient atteindre 1,5 million d'euros l'année prochaine.

En matière de sanctions financières, si vous signez le pacte, vous rendez 75 % à l'État. Si vous ne le signez pas, vous lui rendez 100 %. Par exemple, si vous dépassez le seuil de 100 000 euros, c'est 100 000 euros en moins à vie. Si votre dotation atteignait 5 millions d'euros, elle passe à 4,9 millions d'euros pour les années qui suivent. Si vous dépassez encore le seuil de 100 000 euros, elle passe à 4,8 millions d'euros, et ainsi de suite. Comme vous le constatez, le delta entre les signataires et les non-signataires n'est pas extrêmement significatif.

La structure budgétaire du Département de la Haute-Marne varie de celle des autres collectivités françaises. Nos recettes sont importantes, nos excédents de fonctionnement également. En dépit de ces constats, une limitation de nos dépenses nous est imposée, ce qui limite d'autant notre capacité d'action et notre volontarisme politique.

Entre 2018 et 2020, la hausse des dépenses est estimée à 1 750 000 euros. Les dépenses sociales devraient progresser d'1,7 %. Les dépenses de personnel devraient augmenter d'1,3 %. Ces deux postes consomment à eux seuls la quasi-totalité de l'enveloppe précitée. Ces éléments interrogent nos politiques, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Concernant l'exécution prévisionnelle de 2018, la situation reste très saine. Je vous ai lu tout à l'heure le rapport de la Cour des Comptes. Celui-ci faisait mention d'une situation

satisfaisante. Personnellement, j'aimerais pouvoir consulter les rapports d'autres collectivités. Si notre situation est seulement satisfaisante, certains départements sont dans des situations financières extrêmement compliquées.

Les dépenses de fonctionnement 2017 avaient représenté une somme de 158 millions d'euros. Nous avons retranché 5 millions d'euros de notre compte administratif 2017, au titre du retraitement de données, d'atténuations de charges, de variations de stock et d'atténuations de produits. Ces règles nous sont imposées par l'État. Je vous le précise, car ceux d'entre vous qui regarderont ces chiffres dans quelques mois se diront peut-être : « Nous pensions que le compte administratif était de 158 millions d'euros ». Non. Il sera probablement compris entre 163 et 164 millions d'euros.

En appliquant le plafond fixé à 1,10 %, nous obtenons 160 millions d'euros. L'exécution budgétaire 2018 resterait très proche de l'objectif, en tenant compte du retraitement des MNA. Le résultat serait de 300 000 euros. Sur un budget de 158 millions d'euros, l'écart est infime. Nous ne pourrions pas faire mieux.

L'exécution prévisionnelle du compte administratif 2018 vous a été communiquée. La section de fonctionnement fait état de 165 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement représentent une somme de 205 millions d'euros, étant précisé que 5 millions d'euros de reports antérieurs y sont ajoutés. Notre capacité d'autofinancement atteint 40 millions d'euros. C'est pourquoi je considère que notre situation est particulièrement saine. Peu de départements sont dans une situation telle que la nôtre.

La section d'investissement fait état de 40 millions d'euros d'autofinancement et des recettes d'investissement (fonds de compensation de la TVA, GIP Haute-Marne). Les dépenses d'investissement représentent une somme de 51 millions d'euros, dont 44 millions d'euros hors dette. La différence entre l'autofinancement, les recettes d'investissement et les dépenses effectives génère un fonds de roulement prévisionnel à reporter de 8 millions d'euros.

Le budget primitif 2019 se caractérise en premier lieu par la volonté politique du Président de ne pas faire évoluer la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous ignorons le devenir de cette taxe ménage. À ceux qui s'interrogeraient sur une éventuelle diminution de cette taxe, il convient de rappeler qu'il est envisagé, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, de redescendre la taxe foncière sur le bloc communal. Cette mesure pourrait prendre effet en 2020. Naturellement, cette perte de recettes pour le Département devra être compensée. Vous comprenez que si nous diminuons la fiscalité aujourd'hui, la compensation que nous aurons en 2020 serait établie sur le produit 2020. Par conséquent, nous n'avons pas intérêt à diminuer

notre produit d'ici là, sans quoi nos recettes à venir seront inférieures.

Quant à savoir quelle quote-part d'impôt national nous sera versée, les lois de finances le préciseront. S'agira-t-il d'une part de TVA ou de CSG ? Nous verrons. En tout cas, nous devons rester très prudents sur le produit fiscal lié aux propriétés bâties.

Aux termes du projet de loi de finances 2019, les autres ressources du Département sont sécurisées. Une interrogation demeure néanmoins sur la péréquation des DMTO nationales. Nous verrons comment celles-ci évoluent. La DMTO nous a plutôt été très favorable au cours des années passées. Le restera-t-elle pour les années à venir ? C'est une interrogation. Néanmoins, elle n'a jamais constitué – je parle sous le contrôle de Paul FOURNIE et d'Yvette ROSSIGNEUX, qui s'occupaient auparavant des finances – une ressource sûre et définitive. Pour mémoire, nous ne l'intégrons même pas dans le budget. Nous la reprenons en décision modificative en cours d'année. Nous parlons de péréquation. Il est question de vases communicants. Certains observent une diminution de leurs recettes. D'autres en récupèrent une meilleure part.

En matière d'investissements, nous proposons une dynamique importante, établie sur une base de 60 millions d'euros hors remboursement du capital et d'hypothèses de réalisation réalistes.

En réponse à la chambre régionale des comptes, nous avons supprimé le budget annexe du centre technique départemental. Il vous est proposé de créer un budget annexe relatif à l'exploitation du réseau Haute-Marne Numérique.

Le budget a été dimensionné de façon à rester dans la cible, pour éviter les baisses de dotation.

Nous rappelons par ailleurs que les dépenses obligatoires du Département, et notamment les dépenses sociales et de personnel, pèsent fortement sur la structure de dépenses de la section de fonctionnement.

Quel niveau de crédits de fonctionnement au budget primitif ? Je vous rappelle que l'objectif est fixé à 162 millions d'euros, avec un CA 2019 du même montant. Le BP 2019 augmenterait légèrement par rapport au CA, du fait que la réalisation budgétaire atteint 99,1 %. Nous devons respecter ce taux. Nous ajoutons ensuite les atténuations de charges, le produit, les retraitements de dépenses liées aux MNA, ce qui représente une somme légèrement inférieure à 5 millions d'euros. L'ensemble nous donne un aperçu du BP 2019, qui se situerait aux alentours de 168 millions d'euros. Voilà pour la construction.

Le programme d'investissement prévoit près de 280 millions d'euros de dépenses sur cinq ans. Celles-ci concerneraient :

- la gendarmerie de Chaumont, pour 21 millions d'euros ;
- le plan collège, dont 13 millions d'euros pour La Noue, 14,5 millions d'euros pour Prauthoy, 18 millions d'euros pour Joinville, 22 millions d'euros pour Langres, 5,4 millions d'euros pour Chalindrey, 11 millions d'euros pour Saint-Saens ;
- les aides aux communes, avec pour chacune une moyenne annuelle d'un peu plus de 5 millions d'euros ;
- le schéma routier, qui conserve son dynamisme ;
- les centres d'exploitation ;
- la Mazerie,
- le Mémorial Charles De Gaulle ;
- La CAS de Chaumont.

La prospective budgétaire repose sur une volonté de préserver notre équilibre financier. Nous avons retenu un scénario central, avec une évolution d'1,7 % des dépenses sociales et d'1,3 % des dépenses de personnel. Le taux de fiscalité ne connaîtra pas d'évolution. Je précise qu'à ce stade, la politique d'investissement n'englobe pas le projet Animal'Explora.

Le graphique que vous voyez ici illustre le niveau d'investissement prévisionnel pour les années à venir. En 2020, les investissements représenteront 52 millions d'euros hors dettes, avec l'utilisation d'un peu plus de 6 millions d'euros d'excédent, un recours à l'emprunt relativement faible, et un financement par l'épargne nette et les recettes d'investissement. Au fur et à mesure de l'avancement de nos politiques stratégiques dans le temps, le recours à l'emprunt serait de l'ordre de 13 millions d'euros en 2020, puis de 14 millions d'euros en 2021 et de 17 millions d'euros en 2022.

Ce graphique permet de visualiser l'encours de la dette. Celui-ci augmente, puisque le recours à l'emprunt est plus important que le remboursement du capital. Si vous prenez l'année 2019, vous observez un investissement de 60 millions d'euros. Si nous retirons le capital de la dette, qui atteint 7 millions d'euros, nous retrouvons le chiffre qui vous est présenté, soit 52,3

millions d'euros d'investissement hors dettes. L'encours de dette augmenterait jusqu'en 2022, puis diminuerait à partir de 2023.

Le graphique donne l'impression d'une importante progression de la dette. Si nous procédons au calcul de l'encours de dette sur l'épargne brute, en 2018, nous constatons un ratio de 0,9 %, ce qui est faible, puis un ratio de 1,6 % en 2023. Bien que la courbe semble démontrer une augmentation importante de la dette, les ratios restent raisonnables. En dépit d'une politique très volontariste, notre endettement reste supportable. Notre capacité d'emprunt, qui n'est pas saturée, restera mobilisable au cours des années à venir.

Les investissements s'intensifient, dans la limite des moyens disponibles en ingénierie. Nous devons en effet disposer de services calibrés pour tenir ces investissements, notamment sur nos propres projets. Je songe à nos collèges ou à nos infrastructures routières, par exemple. Nous devons également veiller aux frais de fonctionnement générés par nos investissements. Nous pouvons néanmoins supposer que certains investissements auront un effet positif sur nos dépenses de fonctionnement. Par exemple, concevoir des bâtiments moins énergivores aura un impact positif sur le fonctionnement.

La mise en place de notre plan pluriannuel d'investissements implique également de disposer d'une ingénierie complète. Si nous souhaitons pleinement développer nos politiques, nous devons disposer des équipes requises, dans tous les domaines.

Cette diapositive peut sembler complexe. Le scénario retenu prévoit une progression d'1,7 % de nos dépenses sociales et d'1,3 % de nos dépenses de personnel. Les courbes que vous voyez ici démontrent que nous serons en mesure, au cours des trois prochaines années, de nous adapter à l'objectif qui nous est assigné, lequel vise à ne pas dépasser 1,10 % d'augmentation de nos dépenses. Nous ne pouvons pas préjuger des prochaines orientations du gouvernement ou du futur gouvernement. Néanmoins, ce graphique révèle qu'après 2021, nous ne pourrions pas tenir une telle contrainte.

Concernant le seuil d'1,10 %, nous devons avoir en tête qu'au cours des dernières années, les baisses de dotation ont été importantes pour le Département. De mémoire, nous avons perdu 2,5 millions d'euros de dotation au cours de la dernière année. Dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques, ces dotations perdues sont retranchées une fois pour toutes de celles à venir. Si nous dépassions la limite précitée de 100 000 euros par an, il faut imaginer que, par rapport à la période que nous avons précédemment connue, nous perdrons *in fine* 300 000 euros de dotation. Ceci ne doit pas nous inviter à exclure de notre réflexion l'augmentation contrainte et les sanctions qui l'accompagnent. Cependant, si les

circonstances l'exigent, une possibilité existe. Nous devons garder ce point en tête.

En conclusion, bien que notre situation soit très saine, on nous empêche de développer les politiques que nous estimons nécessaires pour notre territoire, alors même que nous disposons des capacités d'action requises. Comme je l'indiquais, notre capacité d'autofinancement atteint 40 millions d'euros. Nous disposons par conséquent de marge de manœuvre. Nous ne pouvons cependant pas y recourir comme nous le souhaitons. Voilà pour l'essentiel.

M. le PRESIDENT : Merci, Monsieur MARTINELLI, pour cette présentation tout à la fois synthétique et très riche. Je vais ouvrir le débat.

Je souhaite vous communiquer quelques chiffres, dont j'ai pris connaissance très récemment. Ils sont d'actualité, puisque les parlementaires discutent actuellement du projet de loi de finances 2019.

Nous évoquons souvent, au sein de notre assemblée, les Allocations individuelles de solidarité (AIS), dont nous estimons qu'elles sont mal compensées. Le Département subit cette dépense ainsi que certaines augmentations obligatoires, comme celle du RSA, le plus souvent sans aucune compensation de l'État. Cet état de fait met en difficulté un certain nombre de départements. Un jour ou l'autre, nous serons nous aussi en difficulté. Comme M. MARTINELLI vous l'a montré, notre situation sera sereine pendant deux ou trois années, mais nous nous approchons tout doucement du mur.

Concernant les AIS, l'État vient d'annoncer la mise en œuvre d'un fonds de stabilisation à destination des départements. J'ai conscience qu'il est question de gros chiffres, mais j'aimerais que vous puissiez les comparer. On nous annonce que les départements se verront attribuer 115 millions d'euros pour régler les AIS.

Je vais à présent vous communiquer la somme totale des dépenses d'AIS pour les départements. Vous pourrez mettre ce chiffre en relation avec les 115 millions d'euros gentiment octroyés par l'État aux départements.

Au total, les AIS représentent pour les départements une dépense de 18 milliards d'euros par an. L'État compense cette dépense à hauteur de 9,9 milliards d'euros. 8,224 milliards d'euros restent ainsi à la charge des départements. Le Gouvernement vient d'annoncer qu'il distribuera 115 millions d'euros aux départements les plus en difficulté, ce qui est dérisoire.

Pour ce qui nous concerne, les AIS nous coûtent 47 millions d'euros par an. En

compensation de ces dépenses, nous recevons 28 millions d'euros de la part de l'État. Près de 19 millions d'euros restent à notre charge. Sur les 115 millions d'euros qui seront distribués aux départements, nous ne percevons rien, puisque notre situation ne le justifie pas. Ceci démontre qu'en dépit des grandes annonces formulées par le gouvernement, les aides dont il est question ne visent pas tous les départements.

Par ailleurs, j'ai récemment évoqué la fameuse péréquation horizontale. À ce titre, 250 millions d'euros seront distribués aux départements. Des calculs ont démontré que le Département pourrait s'en trouver gagnant. Les premières estimations sont très favorables pour la Haute-Marne. Je ne suis cependant pas en mesure de vous communiquer le chiffre précis. Nous contribuerons au fonds de péréquation, mais le Département devrait s'en trouver gagnant, ce qui constitue plutôt une bonne nouvelle.

Pour vous communiquer encore d'autres chiffres, le Val-d'Oise, qui verse 267 millions d'euros au titre de l' AIS, perçoit 129 millions d'euros de l'État. 130 millions d'euros restent par conséquent à sa charge. Ce département ne percevra rien de l'État au titre des 115 millions d'euros précités.

Ces informations communiquées, je vous laisse à présent la parole. Qui souhaite intervenir ? Mme CARDINAL.

Mme Anne CARDINAL : Merci, Monsieur le Président. À partir des données que vous venez de nous exposer, nous observons qu'entre 2016 et 2017, à compétences identiques, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 0,15 %. Il est par conséquent regrettable que nos dépenses de fonctionnement n'aient pas été supérieures. Le cas échéant, avec les 1,10 %, nous n'aurions pas eu autant de restrictions. Cependant, au regard des pénalités encourues et de notre capacité d'autofinancement, nous pourrions vraisemblablement aller au-delà au cours des deux ou trois années à venir, de manière à ne pas ralentir le dynamisme local.

M. le PRÉSIDENT : Au cours des années précédentes, c'est-à-dire avant l'élection d'Emmanuel MACRON, 2,5 millions d'euros de dotations ont été retirés aux départements. Des efforts ont été réalisés, nous devons le souligner, en partie par vous, mais aussi par nos prédécesseurs. Pour nous, c'est une double peine. Alors que d'importants efforts ont été réalisés, il nous est demandé d'en consentir de nouveaux. Or nous ne le pouvons plus.

Alors que nous disposons de la capacité de mettre d'initier de nouvelles politiques, nous en sommes empêchés. Nous sommes bridés. Nous avons consenti d'importants efforts auparavant, ce qui explique la situation satisfaisante de nos comptes. Nous ne pouvons plus en

consentir de nouveaux aujourd'hui.

Pour ce qui concerne le personnel, certaines directions sont en difficulté. Je précise à ce propos que permettre à un nouveau Directeur général des services d'investir 280 millions d'euros sur cinq ans rend la collectivité attractive pour les candidats à ce poste. Sur ce point, un département comme les Ardennes n'est pas très attractif. Un département comme le nôtre attire plus facilement les candidats.

Je profite d'ailleurs de la présence de la presse pour vous annoncer que notre Directeur général des services, M. Guillaume DUMAY quittera la collectivité dans quelques jours. Son successeur a été identifié. Il s'agit de M. Christophe COLOMBEL, qui cumule un beau parcours dans les collectivités.

Après avoir été DGA à Rouen, il a assuré ces fonctions au Havre. Depuis quelques années, il assure les fonctions de Directeur général délégué au pôle Ressources du Grand Reims, qui concentre les services finances, ressources humaines et informatiques. Il travaille également pour la Ville de Reims. Il intégrera nos effectifs le 1^{er} février 2019. M. DUMAY nous quittera fin décembre 2018. Nos différents directeurs assureront l'intérim sans difficulté.

Je déplore naturellement le départ de M. DUMAY, que je remercie pour le travail qu'il a effectué. Les résultats que nous avons présentés aujourd'hui sont le fruit de l'administration qu'il a dirigée. Nous aurons l'occasion de le remercier et de lui dire au revoir à l'occasion de notre séance du 14 décembre 2018, au cours de laquelle il présentera le budget.

Je vous rends la parole, afin que vous puissiez vous exprimer sur les orientations budgétaires. Qui souhaite prendre la parole ? M. FOURNIÉ.

M. Paul FOURNIÉ : Je tiens tout d'abord à féliciter notre vice-président, Stéphane MARTINELLI, pour la qualité de sa présentation. Plus généralement, nous avons beaucoup parlé de la politique de l'État et de la diminution de la dépense publique. L'objectif fixé en la matière diffère selon les départements, sans aucune logique apparente, ce qui se révèle aberrant.

Cette mesure constitue une remise en cause de la liberté d'administration des collectivités locales, pourtant en vigueur depuis la soi-disant décentralisation. De fait, ce n'est pas une baisse qui nous est imposée, mais une véritable limitation de nos capacités et de nos marges de manœuvre. À mon sens, une telle mesure est quasiment anticonstitutionnelle. Le terme est peut-être un peu fort, mais, du point de vue du droit, nous en sommes selon moi à la limite.

Lors du premier séminaire que nous avons organisé, en 2015, le professeur Herzog

avait évoqué la notion de « bon fonctionnement ». Au terme de celle-ci, les dépenses de fonctionnement ne constituent pas un poids pour la collectivité, mais lui permettent de se développer. En l'occurrence, nous pouvons regretter que le plan de rigueur du Gouvernement ne tienne pas compte de l'origine des recettes.

Considérons par exemple la question des médecins salariés qui pourraient s'installer dans notre département. Une telle situation générerait une augmentation de la dépense publique, puisque les médecins seraient salariés. Néanmoins, les recettes seraient entièrement privées. En d'autres termes, le coût serait totalement annulé par des recettes privées qui n'appelleraient pas une augmentation des dépenses publiques. Mais même ça, nous ne pouvons pas le faire, puisque seules les dépenses sont prises en compte. D'un point de vue budgétaire, une telle posture est très étonnante. Asseoir une politique sur des dépenses sans tenir compte des recettes s'avère absurde.

Quelle solution pouvons-nous mettre en œuvre ? Nous avons évoqué les investissements, notamment à l'endroit des structures sportives. Favoriser les emplois aidés pour des structures sportives relève d'un bon fonctionnement. Les personnels ainsi recrutés restent sur place, et développent un esprit sportif et de cohésion sur le territoire. De telles dépenses sont pertinentes. Si nous pouvons passer par le biais de l'investissement, tant mieux.

Les médecins salariés et tout ce qui concerne la santé génère des dépenses de fonctionnement conséquentes. Sur ce point, le Département pourrait investir pour créer des structures dédiées, lesquelles s'autofinanceraient par la suite. Des SEM pourraient être envisagées. Ne pourrions-nous pas identifier des moyens d'atteindre de tels objectifs, tout en nous adaptant aux contraintes budgétaires qui nous sont imposées ? Je pense que nous devons faire preuve d'une grande créativité si nous voulons y parvenir.

Le plan de rigueur que nous avons évoqué est fixé à long terme. Depuis plusieurs années, la Haute-Marne est convenablement administrée. Le Département conduit des efforts remarquables pour parfaire sa gestion. Comme le soulignait à juste titre le Président LACROIX, nous subissons une double peine, alors même que nous sommes plutôt de bons élèves.

M. le PRÉSIDENT : Merci, M. FOURNIÉ. En ce qui concerne l'accès aux soins, le Département accompagne déjà les collectivités sur l'investissement des équipements concernés. Outre les structures existantes, nombre d'équipements sont en cours de construction. Pour ce qui concerne le montage de tels projets, nous pourrions nous inspirer de ce que nous avons mis en œuvre dans le cadre de notre politique d'accompagnement de la ruralité. Nous disposons d'une marge de manœuvre. Sur la question de la santé, je suis ouvert à toute proposition. Je souhaite

que nous soyons innovants et que nous nous inspirions de ce qui a pu être décliné ailleurs et qui fonctionne. Pour le reste, je partage vos propos.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. GOUVERNEUR.

M. Laurent GOUVERNEUR : La page trois de la présentation laisse apparaître que les objectifs fixés pour les départements sont compris entre 1,10 % et 1,35 %. Quels sont les départements qui disposent d'un taux d'1,35 % et pourquoi un tel écart ?

M. Stéphane MARTINELLI : Je pense que ce taux s'applique à un département alsacien, mais je n'en suis pas certain.

M. le PRESIDENT : Les Alsaciens ont entamé avec l'État une discussion un peu différente de celle que nous avons eue. Ils étaient alors en plein débat sur la nouvelle collectivité. Ils n'avaient pas spécialement envie de signer ce contrat, mais ils y ont été contraints.

L'Aube a signé un contrat à 1,35 %. Initialement opposé à cette proposition, le président l'a validée après discussion. Nous-mêmes étions contre le principe de cette mise sous tutelle, terme que Madame le Préfet de l'époque n'aimait pas, mais que j'ai de nouveau employé hier auprès de la nouvelle Préfète. Ce contrat relève d'un principe de tutelle des collectivités, ce qui n'est pas satisfaisant.

De fait, je ne suis pas certain que nous pourrions revenir sur ce principe. Il revient aux collectivités et aux associations nationales de monter au créneau. J'espère que nous aurons l'occasion de revoir ce point ou que nous intégrerons dans ce calcul de nouveaux supports. Par exemple, il serait pertinent de tenir compte de l'endettement des collectivités. En l'occurrence, l'endettement des collectivités n'a pas du tout été intégré aux discussions.

Notre taux a diminué en raison de notre déprise démographique. Il aurait peut-être pu être augmenté au vu de la saine gestion de notre collectivité. Le département n'est pas endetté outre mesure et nous disposons d'une capacité d'autofinancement. Or ce point n'a pas été pris en compte. Ces dispositions ont été prises sans concertation avec les territoires.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Pour revenir à l'accès aux soins, le Premier ministre a confirmé hier la fin du *numerus clausus*. Néanmoins, nous savons tous que la conséquence de cette mesure ne sera pas immédiate. Les trois jours de débats qui se sont tenus ont mis en évidence que nous sommes nombreux à penser que l'argent ne résoudra pas le problème. Ce problème est d'ailleurs général. Presque tous les départements sont concernés, quel que soit leur profil.

Il est par ailleurs apparu que l'AMF, l'ADF et l'ARF sont toutes d'accord pour demander que la décentralisation fasse l'objet d'une troisième phase, en reprenant le principe selon lequel celui qui décide paye et, inversement, que celui qui paye décide. Les chiffres que le Président vient de nous communiquer montrent que nous sommes très loin du compte. En l'espèce, il est facile de décider dès lors qu'aucun moyen financier n'est à engager.

Un autre sujet concerne la libre administration des collectivités, que nous aimerions voir inscrite. Il semblerait que la constitution soit appelée à évoluer. De fait, il n'est pas supportable d'être puni alors que nous n'avons commis aucune faute. Que nous le voulions ou non, le développement de notre collectivité est aujourd'hui entravé. Nous sommes contraints d'imaginer des subterfuges pour passer du fonctionnement en investissement. Nous pouvons agir ainsi et dégager une bouffée d'oxygène, mais tout ceci n'aura qu'un temps.

Il n'est pas acceptable d'être obligé de gérer ainsi le budget d'une collectivité et d'être contraint de trouver des subterfuges pour contourner les mesures qui nous sont imposées, alors même que notre Département s'est donné les moyens d'agir et qu'il a fourni des efforts par anticipation. En l'occurrence, nous sommes punis, ce qui semble complètement fou, d'autant que l'éventualité d'une augmentation de nos recettes n'est pas prise en compte. De fait, nous serons toujours jugés sur notre niveau de dépenses. Une telle situation n'est pas tenable, comme les graphiques qui nous ont été présentés le soulignent.

Monsieur SIDO rejoint la séance.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. La présentation des orientations budgétaires n'est pas soumise à un vote. Vous disposez de tous les éléments susceptibles d'alimenter vos réflexions dans le cadre du montage du budget 2019.

Je vais redonner la parole à Madame NÉDÉLEC, qui souhaite projeter quelques vidéos en séance. Puisque je ne reprendrai pas la parole ensuite, je vous précise que les travaux de notre commission permanente reprendront à 14 heures 30.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Avant la fin de notre séance, nous tenions à partager avec vous quelques extraits vidéo de reportages télévisuels tournés dans le cadre de notre voyage de presse consacré au secteur médical. Le premier a été diffusé le 21 août sur France 2, dans le cadre du Journal de 20 heures. Le second a été diffusé sur TF1 le 20 octobre 2018, lors du Journal télévisé de 13 heures.

Le voyage de presse a nécessité un budget compris entre 4 000 euros et 5 000 euros. Dans ce cadre, nous avons accueilli des journalistes issus de la presse spécialisée. Pendant deux

jours, ils ont été hébergés et nourris. Ils ont ensuite assisté à des visites. D'après nos calculs, solliciter un espace publicitaire sur France 2 et TF1 nous aurait coûté 242 400 euros.

Nous souhaitons également vous présenter le film qui a été tourné dans le cadre de notre campagne de communication 2018. Celui-ci a été diffusé sur les sites Internet de France Télévision entre les mois d'octobre et de novembre, puis sur notre site Respirez Inspirez.

Enfin, le quatrième extrait vidéo est issu d'un film projeté par Air France. En l'occurrence, le producteur d'Air France souhaitait promouvoir les territoires de France. Un film d'une durée de trois minutes a été tourné dans ce cadre. Il sera diffusé en français et en anglais au cours du premier semestre 2019, à bord des avions effectuant des vols long-courriers.

Ces films sont la propriété du Conseil départemental. Vous pouvez en disposer si vous souhaitez les diffuser à quelque occasion que ce soit. J'en ai terminé.

Des films sont projetés en séance.

Mme Céline BRASSEUR : J'ai assisté le week-end dernier au festival de la photographie animalière, qui a eu lieu à Montier-en-Der. Nous étions installés au niveau du pavillon Haute-Marne. Cinq représentants de l'Office de tourisme étaient présents, ainsi que la Maison Départementale du Tourisme. Cette opération s'est révélée très positive. En dépit d'une légère baisse de fréquentation, nous avons pu répondre efficacement aux personnes qui se sont présentées à nous. Les retours ont été très positifs, tant de la part des visiteurs étrangers que des résidents de notre département. Nous avons promu le Parc national. Les Haut-Marnais que nous avons rencontrés semblaient ressentir un sentiment de fierté. Certains ont indiqué qu'une certaine dynamique semblait naître. Nous renouvellerons ce type d'opérations dès que nous en aurons l'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 15 mars 2019,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT